

**WARM UP - UREA CRYSTAL CLEANER VL : détergent injection et anti-cristalisant pour mélange à base d'urée, formule concentrée VL (véhicules légers), 250 ml traitent 100 litres de mélange d'urée - Conditionnement : flacon doseur de 250 ml.**  
**Product number : WU-UCC250**

**RUBRIQUE 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE**

- 1.1 Identificateur de produit:** WARM UP - UREA CRYSTAL CLEANER VL : détergent injection et anti-cristalisant pour mélange à base d'urée, formule concentrée VL (véhicules légers), 250 ml traitent 100 litres de mélange d'urée - Conditionnement : flacon doseur de 250 ml.  
Product number : WU-UCC250
- 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées:**  
Utilisations identifiées pertinentes: Lavage des véhicules. Uniquement pour usage utilisateur professionnel.  
Utilisations déconseillées: Toute utilisation non spécifiée dans cette section ou dans la section 7.3
- 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité:**  
AMOSAN PETROCHEMICALS  
Z.I. de Mailhan, 1100D chemin du pont des Isles  
30230 Bouillargues - France  
Tél.: +33 (0)4 66 20 59 83  
administratif@amosan.eu.com  
www.amosan.eu.com
- 1.4 Numéro d'appel d'urgence:** Centre antipoison et de toxicovigilance de Nancy, +33 3 83 22 50 50 <https://www.declaration-synapse.fr/synapse>

**RUBRIQUE 2: IDENTIFICATION DES DANGERS**

- 2.1 Classification de la substance ou du mélange:**  
**Règlement n° 1272/2008 (CLP) :**  
La classification de ce produit a été réalisée conformément au Règlement n° 1272/2008 (CLP).  
Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves, Catégorie 1, H318  
Skin Corr. 1B: Corrosion cutanée, Catégorie 1B, H314
- 2.2 Éléments d'étiquetage:**  
**Règlement n° 1272/2008 (CLP) :**  
**Danger**  
  
**Mentions de danger:**  
Skin Corr. 1B: H314 - Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux  
**Conseils de prudence:**  
P260: Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols  
P264: Se laver soigneusement après manipulation  
P280: Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage  
P301+P330+P331: EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir  
P303+P361+P353: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher  
P304+P340: EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer  
P305+P351+P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer  
P310: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin  
**Substances qui contribuent à la classification**  
NA additive; NA additive
- 2.3 Autres dangers:**  
Le produit ne répond pas aux critères des substances persistantes, bioaccumulables et toxiques (PBT) / des substances très persistantes et très bioaccumulables (vPvB)

**RUBRIQUE 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS****3.1 Substances:**

- SUITE À LA PAGE SUIVANTE -

**WARM UP - UREA CRYSTAL CLEANER VL : détergent injection et anti-cristalisant pour mélange à base d'urée, formule concentrée VL (véhicules légers), 250 ml traitent 100 litres de mélange d'urée - Conditionnement : flacon doseur de 250 ml. Product number : WU-UCC250**

**RUBRIQUE 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS (suite)**

Non concerné

**3.2 Mélanges:**

**Description chimique:** Mélange de substances

**Composants:**

Conformément à l'Annexe II du Règlement (EC) n°1907/2006 (point 3), le produit contient:

| Identification                                                                      | Nom chimique /classification                                      |                                                                                     | Concentration |
|-------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------|---------------|
| CAS: Non concerné<br>EC: Non concerné<br>Index: Non concerné<br>REACH: Non concerné | <b>NA additive<sup>(1)</sup></b>                                  | Auto classifiée                                                                     | <25 %         |
|                                                                                     | Règlement 1272/2008 Acute Tox. 4: H302; Eye Dam. 1: H318 - Danger |  |               |
| CAS: Non concerné<br>EC: Non concerné<br>Index: Non concerné<br>REACH: Non concerné | <b>NA additive<sup>(1)</sup></b>                                  | ATP CLP00                                                                           | <25 %         |
|                                                                                     | Règlement 1272/2008 Skin Corr. 1B: H314; STOT SE 3: H335 - Danger |  |               |

<sup>(1)</sup> Substance qui présente un risque pour la santé ou l'environnement qui répond aux critères énoncés dans le Règlement (UE) n°2015/830

Pour plus d'informations sur les dangers du produit, voir les rubriques 8, 11, 12, 15 et 16.

**RUBRIQUE 4: PREMIERS SECOURS**

**4.1 Description des premiers secours:**

Consulter immédiatement un médecin, indiquant le SDS pour ce produit

**Par inhalation:**

Il s'agit d'un produit jugé non dangereux par inhalation. Il est toutefois recommandé, en cas de symptômes d'intoxication d'enlever la personne affectée du lieu d'exposition, de lui fournir de l'air propre et de la maintenir au repos. Demander des soins médicaux si les symptômes persistent.

**Par contact cutané:**

Retirer les vêtements et les chaussures contaminés, rincer la peau ou, si besoin, doucher abondamment la personne concernée à l'eau froide et au savon neutre. En cas d'affection importante, consulter un médecin. Si le mélange produit des brûlures ou une congélation, ne pas retirer les vêtements car la lésion produite pourrait empirer si ceux-ci sont collés à la peau. Dans le cas où des ampoules se formeraient sur la peau, celles-ci ne doivent jamais être percées car cela augmenterait le risque d'infection.

**Par contact avec les yeux:**

Rincer les yeux avec de l'eau en abondance à température ambiante au minimum pendant 15 minutes. Éviter que la personne affectée se frotte ou ferme les yeux. Si la personne accidentée utilise des lentilles de contact, celles-ci devront être enlevées à condition qu'elles ne soient pas collées aux yeux, auquel cas, cela pourrait provoquer des lésions supplémentaires. Dans tous les cas et après nettoyage, il faudra se rendre chez un médecin le plus rapidement possible muni de la FDS du produit.

**Par ingestion/aspiration:**

Demander immédiatement des soins médicaux, en fournissant la FDS du produit concerné. Ne pas provoquer de vomissement, car l'expulsion de l'estomac peut causer des dommages sur la muqueuse du tractus digestif supérieur et l'aspiration sur la voie respiratoire. Rincer la bouche et la gorge vu qu'il est possible qu'elles aient été touchées lors de l'ingestion. En cas de perte de conscience, ne rien administrer par voie orale avant d'avoir obtenu l'avis d'un médecin. Maintenir la personne affectée au repos.

**4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés:**

Les effets aigus et à retardement sont ceux signalés dans les paragraphes 2 et 11.

**4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires:**

Pas pertinent

**RUBRIQUE 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

**5.1 Moyens d'extinction:**

Produit non inflammable dans des conditions normales de stockage, de manipulation et d'utilisation. En cas d'inflammation provoquée par manipulation, stockage ou usage non conforme, utiliser de préférence des extincteurs à poudre polyvalente (poudre ABC), conformément au règlement sur les installations de protection incendie. IL N'EST PAS RECOMMANDÉ d'utiliser des jets d'eau pour l'extinction.

- SUITE À LA PAGE SUIVANTE -

**WARM UP - UREA CRYSTAL CLEANER VL : détergent injection et anti-cristalisant pour mélange à base d'urée, formule concentrée VL (véhicules légers), 250 ml traitent 100 litres de mélange d'urée -**  
**Conditionnement : flacon doseur de 250 ml.**  
**Product number : WU-UCC250**

**RUBRIQUE 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE (suite)****5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:**

La réaction suite à la combustion ou décomposition thermique peut s'avérer très toxique et par conséquent, représenter un risque très élevé pour la santé.

**5.3 Conseils aux pompiers:**

En fonction de l'ampleur de l'incendie, il pourra être nécessaire de porter des vêtements de protection intégrale ainsi qu'un équipement respiratoire personnel. Disposer d'un minimum d'installations d'urgence ou d'éléments d'intervention (couvertures ignifuges, trousse à pharmacie...) selon la Directive 89/654/EC.

**Dispositions supplémentaires:**

Intervenir conformément au Plan d'Urgences Intérieur et aux Fiches d'information relatives aux interventions en cas d'accidents et autres urgences. Supprimer toute source d'ignition. En cas d'incendie, réfrigérer les récipients et les réservoirs de stockage des produits susceptibles de s'enflammer, et exploser résultant des températures élevées. Éviter le déversement des produits servant à éteindre l'incendie en milieu aquatique.

**RUBRIQUE 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE****6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:**

Isoler les fuites à condition qu'il n'y ait pas de risque supplémentaire pour les personnes en charge de cette tâche. En cas de contact potentiel avec le produit déversé, il est obligatoire de porter l'équipement de protection individuelle (Voir chapitre 8). Évacuer la zone et maintenir éloignées les personnes sans protection.

**6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:**

Produit jugé non dangereux pour l'environnement. Éviter la contamination des égouts, des eaux de surface et des eaux souterraines.

**6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**

Nous préconisons:

Absorber le déversement au moyen de sable ou d'un absorbant inerte et le mettre en lieu sûr. Ne pas absorber au moyen de sciure ou autres absorbants combustibles. Pour toute autre information relative à l'élimination, consulter le chapitre 13.

**6.4 Référence à d'autres rubriques:**

Voir les articles 8 et 13.

**RUBRIQUE 7: MANIPULATION ET STOCKAGE****7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:**

A.- Précautions pour une manipulation en toute sécurité

Respecter la législation en vigueur en matière de prévention des risques au travail. Maintenir les récipients hermétiques. Contrôler les écoulements et déchets, élimination par des méthodes sûres (chapitre 6). Éviter le déversement libre à partir du récipient. Maintenir les lieux ordonnés et propres, où sont manipulés les produits dangereux.

B.- Recommandations techniques pour la prévention des incendies et des explosions.

Produit non inflammable dans des conditions normales de stockage, de manipulation et d'utilisation. Il est recommandé de procéder au transvasement lentement pour éviter de causer des décharges électrostatiques pouvant affecter les produits inflammables. Consulter le chapitre 10 concernant les conditions et les matières à éviter.

C.- Recommandations techniques pour la prévention des risques ergonomiques et toxicologiques.

Pour le contrôle de l'exposition, consulter la rubrique 8. Ne pas manger, boire et fumer dans les zones de travail; se laver les mains après chaque utilisation; enlever les vêtements et l'équipement de protection contaminés avant d'entrer dans une zone de restauration

D.- Recommandations techniques pour la prévention des risques environnementaux

Il est recommandé de disposer de matériel absorbant à proximité du produit (Voir chapitre 6.3)

**7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités:**

A.- Mesures techniques de stockage

Température minimale: 5 °C

Température maximale: 30 °C

B.- Conditions générales de stockage

- SUITE À LA PAGE SUIVANTE -

**WARM UP - UREA CRYSTAL CLEANER VL : détergent injection et anti-cristallisant pour mélange à base d'urée, formule concentrée VL (véhicules légers), 250 ml traitent 100 litres de mélange d'urée - Conditionnement : flacon doseur de 250 ml. Product number : WU-UCC250**

**RUBRIQUE 7: MANIPULATION ET STOCKAGE (suite)**

Éviter toutes sources de chaleur, radiation, électricité statique et tout contact avec des aliments. Pour obtenir des informations supplémentaires voir chapitre 10.5

**7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s):**

A l'exception des indications déjà spécifiées, il n'est pas nécessaire de suivre des recommandations spéciales concernant l'usage de ce produit.

**RUBRIQUE 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**

**8.1 Paramètres de contrôle:**

Substances dont les valeurs limites d'exposition professionnelle doivent être contrôlées sur le lieu de travail (INRS):

| Identification                     | Valeurs limites environnementales limites |        |                      |
|------------------------------------|-------------------------------------------|--------|----------------------|
| NA additive                        | VME                                       | 10 ppm | 7 mg/m <sup>3</sup>  |
| CAS: Non concerné EC: Non concerné | VLCT                                      | 20 ppm | 14 mg/m <sup>3</sup> |

**DNEL (Travailleurs):**

Pas pertinent

**DNEL (Population):**

Pas pertinent

**PNEC:**

Pas pertinent

**8.2 Contrôles de l'exposition:**

A.- Mesures générales de sécurité et d'hygiène sur le lieu de travail

À titre de mesure préventive, il est recommandé d'utiliser les équipements de protection individuelle basiques, avec le <marquage CE> correspondant. Pour plus de renseignements sur les équipements de protection individuelle (stockage, utilisation, nettoyage, entretien, type de protection,...) consulter la brochure d'informations fournie par le fabricant de l'EPI. Les indications formulées dans ce point concernent le produit pur. Les mesures de protection concernant le produit dilué pourront varier en fonction de son degré de dilution, utilisation, méthode d'application, etc. Pour déterminer l'obligation d'installer des douches de sécurité et/ou des rince-œil de secours dans les entrepôts, respecter réglementation concernant le stockage de produits chimiques applicable dans chaque cas. Pour plus de renseignements, se référer au paragraphe 7.1 et 7.2.

Toute l'information contenue ici est une recommandation qui nécessite d'une spécification de la part des services de prévention des risques de travail, étant inconnu si la société dispose de mesures supplémentaires.

B.- Protection respiratoire.

L'utilisation d'équipements de protection sera nécessaire en cas de formation de brouillard ou dans le cas où la limite d'exposition professionnelle serait dépassée.

C.- Protection spécifique pour les mains.

| Pictogramme                                                                                                             | PPE                                            | Marquage                                                                            | normes ECN | Observations                                                                                                                                                                                                                           |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------|------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <br>Protection des mains obligatoire | Gants de protection contre les risques mineurs |  |            | Remplacer les gants en cas de détérioration. Pour les périodes d'exposition prolongées du produit, il est recommandé aux utilisateurs professionnels/industriels d'utiliser des gants CE III, conformément aux normes EN 420 et EN 374 |

Étant donné que le produit est un mélange de différents matériaux, la résistance de la matière des gants ne peut pas être calculée au préalable en toute fiabilité et par conséquent ils devront être contrôlés avant leur utilisation.

D.- Protection du visage et des yeux

| Pictogramme                                                                                                             | PPE                                                        | Marquage                                                                            | normes ECN                      | Observations                                                                                                                                   |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <br>Protection du visage obligatoire | Lunettes panoramiques contre les éclaboussures/projections |  | EN 166:2001<br>EN ISO 4007:2012 | Nettoyer quotidiennement et désinfecter régulièrement en suivant les instructions du fabricant. À utiliser s'il y a un risque d'éclaboussures. |

E.- Protection du corps

- SUITE À LA PAGE SUIVANTE -

**WARM UP - UREA CRYSTAL CLEANER VL : détergent injection et anti-cristalisant pour mélange à base d'urée, formule concentrée VL (véhicules légers), 250 ml traitent 100 litres de mélange d'urée - Conditionnement : flacon doseur de 250 ml. Product number : WU-UCC250**

**RUBRIQUE 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE (suite)**

| Pictogramme | PPE                                  | Marquage                                                                          | normes ECN        | Observations                                                                                                                                                                                                                                                                      |
|-------------|--------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------|-------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|             | Vêtements de travail                 |  |                   | Remplacer en cas de signe de détérioration. Pour les périodes prolongées d'exposition au produit par des utilisateurs professionnels/industriels, il est recommandé d'utiliser CE III, conformément aux normes EN ISO 6529:2001, EN ISO 6530:2005, EN ISO 13688:2013, EN 464:1994 |
|             | Chaussures de travail antidérapantes |  | EN ISO 20347:2012 | Remplacer en cas de signe de détérioration. Pour les périodes prolongées d'exposition au produit par des utilisateurs professionnels/industriels, il est recommandé d'utiliser CE III, conformément aux normes EN ISO 20345 et EN 13832-1                                         |

**F.- Mesures complémentaires d'urgence**

| Mesure d'urgence                                                                                      | normes                         | Mesure d'urgence                                                                                | normes                        |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------|
| <br>Douche d'urgence | ANSI Z358-1<br>ISO 3864-1:2002 | <br>Rince œil | DIN 12 899<br>ISO 3864-1:2002 |

**Contrôles sur l'exposition de l'environnement:**

En vertu de la législation communautaire sur la protection environnementale, il est recommandé d'éviter tout déversement du produit mais aussi de son emballage dans l'environnement. Pour obtenir des informations supplémentaires voir chapitre 7.1.D

**Composés organiques volatiles:**

Conformément à l'application de la Directive 2010/75/EU, ce produit offre les caractéristiques suivantes:

C.O.V. (2010/75/UE): 0 % poids  
Concentration de C.O.V. à 20 °C: 0 kg/m<sup>3</sup> (0 g/L)  
Nombre moyen de carbone: Pas pertinent  
Poids moléculaire moyen: Pas pertinent

**RUBRIQUE 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**

**9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:**

Pour plus d'informations voir la fiche technique du produit.

**Aspect physique:**

État physique à 20 °C: Liquide  
Aspect: Non disponible  
Couleur: Non disponible  
Odeur: Non disponible  
Seuil olfactif: Pas pertinent \*

**Volatilité:**

Température d'ébullition à pression atmosphérique: 100 °C  
Pression de vapeur à 20 °C: 2350 Pa  
Pression de vapeur à 50 °C: 92,87 (12,38 kPa)  
Taux d'évaporation à 20 °C: Pas pertinent \*

**Caractéristiques du produit:**

Masse volumique à 20 °C: Pas pertinent \*  
Densité relative à 20 °C: Pas pertinent \*  
Viscosité dynamique à 20 °C: Pas pertinent \*  
Viscosité cinématique à 20 °C: Pas pertinent \*

\*Non applicable en raison de la nature du produit / non déterminant pour les propriétés de danger du produit

- SUITE À LA PAGE SUIVANTE -

**WARM UP - UREA CRYSTAL CLEANER VL : détergent injection et anti-cristalisant pour mélange à base d'urée, formule concentrée VL (véhicules légers), 250 ml traitent 100 litres de mélange d'urée - Conditionnement : flacon doseur de 250 ml. Product number : WU-UCC250**

**RUBRIQUE 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES (suite)**

|                                               |                          |
|-----------------------------------------------|--------------------------|
| Viscosité cinématique à 40 °C:                | Pas pertinent *          |
| Concentration:                                | Pas pertinent *          |
| pH:                                           | Pas pertinent *          |
| Densité de vapeur à 20 °C:                    | Pas pertinent *          |
| Coefficient de partage n-octanol/eau à 20 °C: | Pas pertinent *          |
| Solubilité dans l'eau à 20 °C:                | Pas pertinent *          |
| Propriété de solubilité:                      | Pas pertinent *          |
| Température de décomposition:                 | Pas pertinent *          |
| Point de fusion/point de congélation:         | Pas pertinent *          |
| Propriétés explosives:                        | Pas pertinent *          |
| Propriétés comburantes:                       | Pas pertinent *          |
| <b>Inflammabilité:</b>                        |                          |
| Point d'éclair:                               | Non inflammable (>60 °C) |
| Inflammabilité (solide, gaz):                 | Pas pertinent *          |
| Température d'auto-ignition:                  | Pas pertinent *          |
| Limite d'inflammabilité inférieure:           | Pas pertinent *          |
| Limite d'inflammabilité supérieure:           | Pas pertinent *          |
| <b>Explosivité:</b>                           |                          |
| Limit inférieur d'explosivité:                | Pas pertinent *          |
| Limit supérieur d'explosivité:                | Pas pertinent *          |

**9.2 Autres informations:**

|                                |                 |
|--------------------------------|-----------------|
| Tension superficielle à 20 °C: | Pas pertinent * |
| Indice de réfraction:          | Pas pertinent * |

\*Non applicable en raison de la nature du produit / non déterminant pour les propriétés de danger du produit

**RUBRIQUE 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**

**10.1 Réactivité:**

Aucune réaction dangereuse attendue si le stockage respecte les instructions techniques des produits chimiques. Voir la section 7.

**10.2 Stabilité chimique:**

Chimiquement stable dans les conditions de stockage, manipulation et utilisation.

**10.3 Possibilité de réactions dangereuses:**

En conditions normales, pas de réactions dangereuses susceptibles de produire une pression ou des températures excessives.

**10.4 Conditions à éviter:**

Applicables pour manipulation et stockage à température ambiante :

| Choc et friction | Contact avec l'air | Échauffement   | Lumière Solaire | Humidité       |
|------------------|--------------------|----------------|-----------------|----------------|
| Non applicable   | Non applicable     | Non applicable | Non applicable  | Non applicable |

**10.5 Matières incompatibles:**

| Acides                  | Eau            | Matières comburantes | Matières combustibles | Autres                                 |
|-------------------------|----------------|----------------------|-----------------------|----------------------------------------|
| Éviter les acides forts | Non applicable | Précaution           | Non applicable        | Éviter les alcalis ou les bases fortes |

**10.6 Produits de décomposition dangereux:**

Voir chapitre 10.3, 10.4 et 10.5 pour connaître précisément les produits de décomposition. En fonction des conditions de décomposition et à l'issue de cette dernière, certains mélanges complexes à base de substances chimiques peuvent se dégager: dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), monoxyde de carbone et autres composés organiques.

- SUITE À LA PAGE SUIVANTE -

**WARM UP - UREA CRYSTAL CLEANER VL : détergent injection et anti-cristalisant pour mélange à base d'urée, formule concentrée VL (véhicules légers), 250 ml traitent 100 litres de mélange d'urée -  
Conditionnement : flacon doseur de 250 ml.  
Product number : WU-UCC250**

**RUBRIQUE 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**

**11.1 Informations sur les effets toxicologiques:**

Aucune donnée expérimentale concernant le mélange et ses propriétés toxicologiques n'est disponible

**Effets dangereux pour la santé:**

En cas d'exposition répétée, prolongée ou de concentrations supérieures à celles qui sont établies par les limites d'exposition professionnelles, des effets néfastes pour la santé peuvent survenir selon le mode d'exposition :

**A- Ingestion (effets aigus):**

- Toxicité aiguë: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis, il contient toutefois, des substances jugées dangereuses par ingestion. Pour plus d'information, voir chapitre 3.
- Corrosivité/irritabilité: Produit corrosif, son ingestion provoque des brûlures détruisant les tissus sur toute leur épaisseur. Pour plus d'information concernant les effets secondaires par contact avec la peau voir chapitre 2.

**B- Inhalation (effets aigus):**

- Toxicité aiguë: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis, et ne contiennent pas de substances jugées dangereuses par inhalation. Pour plus d'information, voir chapitre 3.
- Corrosivité/irritabilité: En cas d'inhalation prolongée le produit est susceptible de détruire les tissus des muqueuses et des voies respiratoires supérieures

**C- Contact avec la peau et les yeux (effets aigus):**

- Contact avec la peau: Principalement le contact avec la peau provoque des brûlures détruisant les tissus sur toute leur épaisseur. Pour plus d'information concernant les effets secondaires par contact avec la peau voir chapitre 2.
- Contact avec les yeux: Provoque des lésions oculaires graves après contact

**D- Effets CMR (carcinogénicité, mutagénicité et toxicité pour la reproduction):**

- Carcinogénicité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis, et ne contiennent pas de substances jugées dangereuses au vu des effets décrits. Pour plus d'information, voir chapitre 3.
- IARC: Pas pertinent
- Mutagénicité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis, car il ne présente pas de substances jugées dangereuses dans ce cadre. Pour plus de renseignements, se référer au paragraphe 3.
- Toxicité sur la reproduction: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis, car il ne présente pas de substances jugées dangereuses dans ce cadre. Pour plus de renseignements, se référer au paragraphe 3.

**E- Effets de sensibilisation:**

- Respiratoire: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis, et ne contiennent pas de substances jugées dangereuses à effets sensibilisants. Pour plus d'information, voir chapitre 3.
- Cutané: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis, car il ne présente pas de substances jugées dangereuses dans ce cadre. Pour plus de renseignements, se référer au paragraphe 3.

**F- Toxicité pour certains organes cibles (STOT)-temps d'exposition:**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis, il contient toutefois, des substances jugées dangereuses par inhalation. Pour plus d'information, voir chapitre 3.

**G- Toxicité pour certains organes cibles (STOT)-exposition répétée:**

- Toxicité pour certains organes cibles (STOT)-exposition répétée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis, car il ne présente pas de substances jugées dangereuses dans ce cadre. Pour plus de renseignements, se référer au paragraphe 3.
- Peau: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis, car il ne présente pas de substances jugées dangereuses dans ce cadre. Pour plus de renseignements, se référer au paragraphe 3.

**H- Danger par aspiration:**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis, car il ne présente pas de substances jugées dangereuses dans ce cadre. Pour plus de renseignements, se référer au paragraphe 3.

**Autres informations:**

Pas pertinent

**Information toxicologique spécifique des substances:**

| Identification    | Toxicité sévère |                  | Genre |
|-------------------|-----------------|------------------|-------|
| NA additive       | DL50 oral       | 500 mg/kg (ATEi) |       |
| CAS: Non concerné | DL50 cutanée    | Pas pertinent    |       |
| EC: Non concerné  | CL50 inhalation | Pas pertinent    |       |

- SUITE À LA PAGE SUIVANTE -

**WARM UP - UREA CRYSTAL CLEANER VL : détergent injection et anti-cristalisant pour mélange à base d'urée, formule concentrée VL (véhicules légers), 250 ml traitent 100 litres de mélange d'urée - Conditionnement : flacon doseur de 250 ml.**  
**Product number : WU-UCC250**

## RUBRIQUE 12: INFORMATION ÉCOLOGIQUE

Aucune donnée expérimentale sur le produit n'est disponible, concernant les propriétés écotoxicologiques.

### 12.1 Toxicité:

| Identification    | Toxicité sévère       | Espèce              | Genre    |
|-------------------|-----------------------|---------------------|----------|
| NA additive       | CL50 0,89 mg/L (96 h) | Oncorhynchus mykiss | Poisson  |
| CAS: Non concerné | CE50 101 mg/L (48 h)  | Daphnia magna       | Crustacé |
| EC: Non concerné  | CE50 Pas pertinent    |                     |          |

### 12.2 Persistance et dégradabilité:

Non disponible

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation:

| Identification    | Potentiel de bioaccumulation |
|-------------------|------------------------------|
| NA additive       | FBC                          |
| CAS: Non concerné | Log POW -0,64                |
| EC: Non concerné  | Potentiel                    |

### 12.4 Mobilité dans le sol:

Non disponible

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB:

Le produit ne répond pas aux critères des substances persistantes, bioaccumulables et toxiques (PBT) / des substances très persistantes et très bioaccumulables (vPvB)

### 12.6 Autres effets néfastes:

Non décrits

## RUBRIQUE 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets:

| Code | Description                                                                                                            | Type de déchet (Règlement (UE) n °1357/2014) |
|------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------|
|      | Il n'est pas possible d'attribuer un code spécifique, étant donné que cela dépend de l'usage prévu par le destinataire | Non dangereux                                |

#### Type de déchets (Règlement (UE) n °1357/2014):

Pas pertinent

#### Gestion du déchet (élimination et évaluation):

Consulter le responsable des déchets compétent en matière d'évaluation et élimination conformément à l'Annexe 1 et l'Annexe 2 (Directive 2008/98/CE). Conformément aux codes 15 01 (2014/955/UE), au cas où l'emballage entrerait en contact avec le produit, il faudra procéder de la même façon qu'avec le produit lui-même ; dans le cas contraire, il faudra le traiter comme un déchet non dangereux. Il est fortement déconseillé de le verser dans des cours d'eau. Voir paragraphe 6.2.

#### Dispositions se rapportant au traitement des déchets:

Conformément à l'Annexe II du Règlement (EC) n°1907/2006 (REACH) les dispositions communautaires ou nationales se rapportant au traitement des déchets sont appliquées.

Législation communautaire: Directive 2008/98/CE, 2014/955/CE, Règlement (UE) n °1357/2014

## RUBRIQUE 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

### Transport terrestre des marchandises dangereuses:

En application de l'ADR 2017 et RID 2017:

**WARM UP - UREA CRYSTAL CLEANER VL : détergent injection et anti-cristalisant pour mélange à base d'urée, formule concentrée VL (véhicules légers), 250 ml traitent 100 litres de mélange d'urée -  
Conditionnement : flacon doseur de 250 ml.  
Product number : WU-UCC250**

**RUBRIQUE 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT (suite)**



- |                                                                                                     |                                        |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------|
| <b>14.1 Numéro ONU:</b>                                                                             | UN1760                                 |
| <b>14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU:</b>                                           | LIQUIDE CORROSIF, N.S.A. (NA additive) |
| <b>14.3 Classe(s) de danger pour le transport:</b>                                                  | 8                                      |
| Étiquettes:                                                                                         | 8                                      |
| <b>14.4 Groupe d'emballage:</b>                                                                     | II                                     |
| <b>14.5 Dangereux pour l'environnement:</b>                                                         | Non                                    |
| <b>14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b>                                   |                                        |
| Dispositions spéciales:                                                                             | 274                                    |
| code de restriction en tunnels:                                                                     | E                                      |
| Propriétés physico-chimiques:                                                                       | voir chapitre 9                        |
| Quantités limitées:                                                                                 | 1 L                                    |
| <b>14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC:</b> | Pas pertinent                          |

**Transport de marchandises dangereuses par mer:**

En application au IMDG 38-16:



- |                                                                                                     |                                        |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------|
| <b>14.1 Numéro ONU:</b>                                                                             | UN1760                                 |
| <b>14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU:</b>                                           | LIQUIDE CORROSIF, N.S.A. (NA additive) |
| <b>14.3 Classe(s) de danger pour le transport:</b>                                                  | 8                                      |
| Étiquettes:                                                                                         | 8                                      |
| <b>14.4 Groupe d'emballage:</b>                                                                     | II                                     |
| <b>14.5 Dangereux pour l'environnement:</b>                                                         | Non                                    |
| <b>14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b>                                   |                                        |
| Dispositions spéciales:                                                                             | 274                                    |
| Codes EmS:                                                                                          | F-A, S-B                               |
| Propriétés physico-chimiques:                                                                       | voir chapitre 9                        |
| Quantités limitées:                                                                                 | 1 L                                    |
| Groupe de ségrégation:                                                                              | Pas pertinent                          |
| <b>14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC:</b> | Pas pertinent                          |

**Transport de marchandises dangereuses par air:**

En application au IATA/ICAO 2018:

**WARM UP - UREA CRYSTAL CLEANER VL : détergent injection et anti-cristalisant pour mélange à base d'urée, formule concentrée VL (véhicules légers), 250 ml traitent 100 litres de mélange d'urée -  
Conditionnement : flacon doseur de 250 ml.  
Product number : WU-UCC250**

**RUBRIQUE 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT (suite)**



- 14.1 Numéro ONU:** UN1760  
**14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU:** LIQUIDE CORROSIF, N.S.A. (NA additive)  
**14.3 Classe(s) de danger pour le transport:** 8  
**Étiquettes:** 8  
**14.4 Groupe d'emballage:** II  
**14.5 Dangereux pour l'environnement:** Non  
**14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**  
 Propriétés physico-chimiques: voir chapitre 9  
**14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC:** Pas pertinent

**RUBRIQUE 15: INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION**

**15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement:**

Substances soumises à autorisation dans le Règlement (CE) 1907/2006 (REACH) : Pas pertinent

Substances inscrites à l'annexe XIV de REACH (liste d'autorisation) et date d'expiration: Pas pertinent

Règlement (CE) 1005/2009 sur les substances qui perforent la couche d'ozone : Pas pertinent

Article 95, RÈGLEMENT (UE) No 528/2012: Pas pertinent

RÈGLEMENT (UE) No 649/2012 régissant l'exportation et l'importation de produits chimiques dangereux : Pas pertinent

**Règlement (EC) n°648/2004 concernant les détergents:**

Conformément à ce règlement le produit remplit les conditions suivantes:

Les tensioactifs contenus dans ce mélange observent les critères de biodégradabilité stipulés dans le Règlement (EC) n°648/2004 concernant les détergents. Les informations qui justifient cette affirmation sont mises à la disposition des autorités compétentes des États Membres et leur seront fournies sur demande directe ou sur demande d'un producteur de détergents.

**Étiquetage du contenu:**

| composant                      | Intervalle de concentration |
|--------------------------------|-----------------------------|
| Agents de surface non ioniques | 5 ≤ % (p/p) < 15            |

**Seveso III:**

Pas pertinent

**Restrictions en matière de commercialisation et d'usage de certaines substances et mélanges dangereux (Annexe XVII REACH, etc...):**

Pas pertinent

**Dispositions spéciales en matière de protection des personnes ou d'environnement:**

Il est recommandé d'utiliser l'information recueillie sur cette fiche de données de sécurité faisant office d'information de départ pour une évaluation des risques des circonstances locales dans le but d'établir les mesures nécessaires en matière de prévention des risques pour la manipulation, l'utilisation, le stockage et l'élimination du produit.

**Autres législations:**

**WARM UP - UREA CRYSTAL CLEANER VL : détergent injection et anti-cristalisant pour mélange à base d'urée, formule concentrée VL (véhicules légers), 250 ml traitent 100 litres de mélange d'urée -  
Conditionnement : flacon doseur de 250 ml.  
Product number : WU-UCC250**

**RUBRIQUE 15: INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION (suite)**

Avis du 06/04/14 (JORF n°0082) aux fabricants, importateurs et utilisateurs en aval qui disposent de nouvelles informations susceptibles d'entraîner une modification des éléments de classification et d'étiquetage harmonisés d'une substance chimique.  
Décret n° 2012-530 du 19 avril 2012 relatif à la mise sur le marché et au contrôle des substances et mélanges, adaptation au droit européen et régime de sanctions.  
Les risques chimiques : article L 44111 et suivants du code du travail  
Décret no 2011828 du 11 juillet 2011 portant diverses dispositions relatives à la prévention et à la gestion des déchets.  
Ordonnance no 20101579 du 17 décembre 2010 portant diverses dispositions d'adaptation au droit de l'Union européenne dans le domaine des déchets.  
Article 256 de la loi n° 2010788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement.  
Arrêté du 03 octobre 2012 publié au JORF du 06 novembre 2012 Arrêté définissant le contenu du dossier de demande de sortie du statut de déchet.  
Décret N° 2012602 du 30 avril 2012 relatif à la procédure de sortie du statut de déchet.  
Principes généraux de prévention, article L 41211 et suivants du code du travail.  
LES MALADIES PROFESSIONNELLES. RÉGIME GÉNÉRAL. Aide-mémoire juridique TJ 19  
NOMENCLATURE DES INSTALLATIONS CLASSÉES (Seveso III)  
Article Annexe (3) à l'article R 5119 du code de l'environnement  
- Règlement (CE) n° 1223/2009 du Parlement européen et du Conseil du 30 novembre 2009 relatif aux produits cosmétiques  
- Règlement (CE) n° 648/2004 du Parlement européen et du Conseil du 31 mars 2004 relatif aux détergents  
- Règlement (CE) n° 551/2009 de la Commission du 25 juin 2009 modifiant le règlement (CE) n° 648/2004 du Parlement européen et du Conseil relatif aux détergents afin d'en adapter les annexes V et VI (agents de surface bénéficiant d'une dérogation)  
- Règlement (CE) n° 907/2006 de la Commission du 20 juin 2006 modifiant le règlement (CE) n° 648/2004 du Parlement européen et du Conseil relatif aux détergents afin d'en adapter les annexes III et VII

**15.2 Évaluation de la sécurité chimique:**

Le fournisseur n'a pas effectué d'évaluation de la sécurité chimique.

**RUBRIQUE 16: AUTRES INFORMATIONS****Législation s'appliquant aux fiches de données en matière de sécurité:**

Cette fiche de données en matière de sécurité a été réalisée conformément à l'ANNEXE II-Guide pour élaborer des Fiches de Données en matière de Sécurité du Règlement (EC) N° 1907/2006 (Règlement (UE) N° 2015/830)

**Modifications par rapport à la fiche de sécurité précédente avec répercussions sur les mesures de gestion du risque :**

Pas pertinent

**Textes des phrases législatives dans la rubrique 2:**

H314: Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux

H318: Provoque de graves lésions des yeux

**Textes des phrases législatives dans la rubrique 3:**

Les phrases inscrites ne portent pas sur le produit lui-même, elles sont seulement à titre d'information et se réfèrent aux composants individuels qui apparaissent dans la section 3

**Règlement n° 1272/2008 (CLP) :**

Acute Tox. 4: H302 - Nocif en cas d'ingestion

Eye Dam. 1: H318 - Provoque de graves lésions des yeux

Skin Corr. 1B: H314 - Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux

STOT SE 3: H335 - Peut irriter les voies respiratoires

**Procédé de classement:**

Skin Corr. 1B: Méthode de calcul

Eye Dam. 1: Méthode de calcul

**Conseils relatifs à la formation:**

Une formation minimum en matière de prévention des risques au travail est recommandée pour le personnel qui va manipuler ce produit, dans le but de faciliter la compréhension et l'interprétation de cette fiche de données de sécurité au même titre que l'étiquetage du produit.

**sources de documentation principale:**

<http://echa.europa.eu>

<http://eur-lex.europa.eu>

**Abréviations et acronymes:**

**WARM UP - UREA CRYSTAL CLEANER VL : détergent injection et anti-cristalisant pour mélange à base d'urée, formule concentrée VL (véhicules légers), 250 ml traitent 100 litres de mélange d'urée -  
Conditionnement : flacon doseur de 250 ml.  
Product number : WU-UCC250**

**RUBRIQUE 16: AUTRES INFORMATIONS (suite)**

- ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
- IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses
- IATA: Association internationale du transport aérien
- ICAO: Organisation de l'aviation civile internationale
- DCO: Demande chimique en oxygène
- DBO5: Demande biologique en oxygène après 5 jours
- FBC: Facteur de bioconcentration
- DL50: Dose létale 50
- CL50: Concentration létale 50
- CE50: Concentration effective 50
- Log Pow: Coefficient de partage octanol/eau

L'information contenue sur cette Fiche de données de sécurité est fondée sur des sources, des connaissances techniques ainsi que sur la législation en vigueur au niveau européen et national, ne pouvant en aucun cas, garantir l'exactitude de celle-ci. Il est impossible de considérer que ladite information est une garantie des propriétés dudit produit. Il s'agit simplement d'une description concernant les exigences en matière de sécurité. La méthodologie et les conditions de travail des utilisateurs de ce produit ne relèvent pas de nos connaissances et de nos contrôles, l'utilisateur devant toujours assumer en toute responsabilité les mesures nécessaires à prendre pour observer les exigences légales en matière de manipulation, stockage, usage et élimination de produits chimiques. L'information contenue sur cette fiche de sécurité ne concerne que ce produit, ce dernier ne devant pas être utilisé à d'autres fins que celles qui y sont stipulées.

- FIN DE LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ -